

DÉCLARATION CONTRE L'ESCLAVAGE ET LE TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS

RÉSUMÉ

Pure Storage s'étant engagé à assumer ses responsabilités d'entreprise, sociales et environnementales, la société doit veiller à ce que ses employés et fournisseurs prennent les mesures appropriées en vue de limiter le risque de trafic d'êtres humains et d'esclavage sur sa chaîne logistique mondiale. Nous ne tolérons aucune forme de travail forcé, non payé, obligatoire, ni aucune forme de travail des enfants, ou de trafic d'êtres humains de la part de l'un des fournisseurs Pure Storage.

Le California Transparency in Supply Chains Act de 2010 et le United Kingdom Modern Slavery Act de 2015 imposent à certaines entreprises d'exposer publiquement leurs initiatives en termes de prévention et d'élimination des risques d'esclavage et de trafic d'êtres humains au sein de leur écosystème logistique.

L'engagement de Pure Storage envers les droits de l'homme couvre de multiples domaines, dont le travail forcé, l'esclavage, le travail des enfants et le trafic d'êtres humains.

Nous appliquons à la lettre les principes décrits dans le code de conduite de la RBA (Responsible Business Alliance), qui interdit l'emploi du travail forcé, non payé ou obligatoire, du travail des enfants et du trafic d'êtres humains. Le code de conduite de la RBA donne les exigences concernant l'absence d'esclavage et de trafic d'êtres humains, et le respect des normes internationales relatives au travail et des lois en vigueur (santé et sécurité des employés, environnement, éthique professionnelle). Nous exigeons également que nos fournisseurs du monde entier adhèrent aux principes directeurs de la RBA lors de l'adjudication ou du renouvellement d'un contrat.

Les pratiques et politiques internes de Pure Storage requièrent la conformité au code de conduite de la RBA et respectent les normes internationales relatives au travail et aux droits de l'homme. Pure Storage s'engage à s'adapter aux modifications apportées à la Federal Acquisition Regulation du gouvernement des États-Unis concernant la lutte contre le trafic d'êtres humains et attend de ses fournisseurs qu'ils se mettent également en conformité. Nous collaborerons avec notre chaîne logistique afin de créer un environnement propice à la liberté de choix d'un emploi pour la population active. L'accent mis sur les droits du travail et du travailleur s'inscrit dans une initiative de plus grande ampleur en faveur de la transparence et de la responsabilité de la chaîne logistique.

CODE DE CONDUITE ET ACCORDS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES FABRICANTS À FAÇON

La conformité au code de conduite de la RBA est un aspect liant du contrat-cadre de Pure Storage appliqué aux nouveaux fournisseurs. Pure Storage s'assure que ses fournisseurs de premier rang adhèrent au code de conduite de la RBA.

Le code de conduite des fournisseurs de Pure Storage est également en alignement avec le code de conduite de la RBA et met en application ses principes clés, notamment concernant les droits des travailleurs, l'éradication du travail forcé, les conditions de travail, la responsabilité des fournisseurs et le signalement des violations. Il est exigé des fournisseurs de premier rang qu'ils confirment et prouvent leur conformité au code, par le biais notamment d'un système d'administration, d'auto-évaluations et d'audits.

Pour plus de détails, consultez le [code de conduite de Pure Storage](#).